



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce lundi 4 mai 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence:

Michel Péloquin, maire  
Mario Cardin, conseiller  
Myriam Cournoyer, conseillère  
Guy Lambert, conseiller  
Luc Latraverse, conseiller  
Pierre Pontbriand, conseiller  
Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.  
Tous formant quorum, sous la présidence de Michel Péloquin, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-05-20

Le maire déclare la séance ouverte.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020; considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ; considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la présente séance du Conseil sera tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendue disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

ADOPTÉE

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02-05-20

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter l'ordre du jour suivant:

1- Ouverture de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
  - a) Séance ordinaire du 6 avril 2020
- 4- Correspondance pour décision
  - a) Demande d'achat d'une parcelle de terrain
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
  - a) Comité consultatif d'urbanisme
    - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 20 avril 2020
    - ii) Dépôt du procès-verbal de la séance du 28 avril 2020
    - iii) Demande PIIA, 22 rue Marie-Didace
    - iv) Demande PIIA, 30 Île de Grâce
    - v) Demande de PIIA, 1446 chemin du Chenal-du-Moine
    - vi) Demande PIIA, 41 rue Ménard
    - vii) Demande PIIA, 29 rue Marie-Didace
    - viii) Demande de PIIA, 16 rue Ménard
- 8- R.A.E.S.L. dépôt des états financiers 2019
- 9- Inondations printanières 2019
  - a) Autorisation d'acceptation de cessions de terrains
- 10- Lignage et marquage 2020
- 11- Nettoyage et inspection par caméra de conduites d'égouts 2020
- 12- Nomination des agents municipaux pour l'application du règlement n° 537-2019
- 13- Terrains de jeux 2020
- 14- Annulation de la Fête familiale des Sainte-Annois 2020
- 15- Règlement n° 547-2020 modifiant le règlement n° 543-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020
  - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 547-2020 modifiant le règlement n° 543-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020
  - b) Dépôt du projet de règlement n° 547-2020 modifiant le règlement n° 543-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020
- 16- Autres affaires
  - a) Projet discutons culture - réseau vivant et collaboratif
- 17- Informations diverses
- 18- Questions du public
- 19- Levée de la séance

ADOPTÉE

### ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

03-05-20

#### **-Séance ordinaire du 6 avril 2020**

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

### CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

04-05-20

#### **-Demande d'achat d'une parcelle de terrain**

Considérant la réception d'une correspondance des propriétaires du 50 rue Marie-Didace concernant la possibilité de faire l'achat d'une



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

parcelle du lot 4 484 141; considérant que le lot 4 484 141 est partiellement utilisé comme aire de virage de la rue Marie-Didace; considérant la résolution n° 08-08-16 de ce Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

### CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

05-05-20

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

### ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

06-05-20

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 42 545,19 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois d'avril 2020 ainsi qu'un déboursé de 3 553,58 \$ pour la période comprise entre le 7 avril 2020 et le 4 mai 2020;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 7 avril 2020 au 4 mai 2020 pour un montant de 275 494,45 \$.

ADOPTÉE

### COMITÉS MUNICIPAUX

#### **-Comité consultatif d'urbanisme**

07-05-20

#### **-Dépôt du procès-verbal de la séance du 20 avril 2020**

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue en visioconférence le 20 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

08-05-20

#### **-Dépôt du procès-verbal de la séance du 28 avril 2020**

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue en visioconférence le 28 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution  
ou annotation

09-05-20

### **-Demande PIIA, 22 rue Marie-Didace**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage intégré pour la propriété située au 22 rue Marie-Didace; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel*; considérant que le projet déposé a fait l'objet d'une étude par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa séance du 20 avril 2020; considérant le dépôt d'un plan d'implantation en date du 24 mars 2020; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande, dans son procès-verbal du 20 avril 2020, d'accepter le projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que présenté et exige à ce qu'un arbre soit planté en façade de la maison.

ADOPTÉE

10-05-20

### **-Demande PIIA, 30 Île de Grâce**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet de rénovation extérieur d'un bâtiment accessoire 30 Île de Grâce; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du *règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel*; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2020 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

11-05-20

### **-Demande de PIIA, 1446 chemin du Chenal-du-Moine**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un cabanon de 3,50 mètres X 4,87 mètres en cour arrière du 1446 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du *règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel*; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2020 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution  
ou annotation

12-05-20

### **-Demande PIIA, 41 rue Ménard**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'une véranda sur balcon existant de 3,40 mètres X 4 mètres au 41 rue Ménard; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du *règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel*; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2020 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

13-05-20

### **-Demande PIIA, 29 rue Marie-Didace**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un garage de 4,26 mètres X 5,48 mètres au 29 rue Marie-Didace; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du *règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel*; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 20 avril 2020 d'accepter le projet tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

14-05-20

### **-Demande de PIIA, 16 rue Ménard**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant l'agrandissement d'une remise existante pour en faire une cuisinette d'été, l'agrandissement étant de 3,65 mètres X 6,70 mètres sur la propriété sise au 16 rue Ménard; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du *règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel*; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 28 avril 2020 d'accepter le projet tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **R.A.E.S.L. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019**

15-05-20

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de déposer aux archives les états financiers 2019.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution  
ou annotation

16-05-20

### INONDATIONS PRINTANNIÈRES 2019

#### **-Autorisation d'acceptation de cessions de terrains**

Considérant les inondations printanières 2019 vécues sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret numéro 817-2019 le 17 juillet 2019; considérant le décret 817-2019 et ses modalités d'allocations de départ; considérant que l'ampleur des dommages ne permet pas, à certains sinistrés, de réparer ou de reconstruire leurs résidences; considérant que pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire peut céder, à la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, la propriété où la résidence ne peut être conservée; considérant que la municipalité a reçu une demande dûment signée par le propriétaire de la résidence sise au 3139, chemin du Chenal-du-Moine soit le lot 4 800 787, considérant que cette propriété ne peut être reconstruite selon la réglementation en vigueur; considérant que le Conseil souhaite que la procédure de cessions de terrains soit accélérée afin d'aider les propriétaires à obtenir rapidement leurs allocations de départ; considérant que ces procédures sont une formalité auprès du Ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Maxime Dauplaise à accepter les cessions de terrains, après que le cessionnaire ait réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu un permis de démolition et d'avoir effectué tous les travaux requis, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues lors des crues printanières de 2019 dans les municipalités du Québec.

ADOPTÉE

17-05-20

### LIGNAGE ET MARQUAGE 2020

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour le lignage et marquage 2020; considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Marquage et traçage du Québec (MTQ)*, pour le lignage et marquage 2020 au coût de 11 192,31 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

18-05-20

### NETTOYAGE ET INSPECTION PAR CAMÉRA DE CONDUITES D'ÉGOUTS 2020

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour le nettoyage et l'inspection par caméra de conduites d'égouts sanitaires 2020 auprès de cinq (5) entreprises; considérant la réception deux (2) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *EBI Envirotech*, pour le nettoyage et l'inspection par caméra de conduites d'égouts sanitaires au coût de 30 386, 20 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

### NOMINATION DES AGENTS MUNICIPAUX POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 537-2019

19-05-20

Considérant que le *Règlement n° 537-2019 concernant les stationnements publics* permet au conseil municipal d'identifier, pour l'application du règlement, les personnes pour remplir les fonctions d'agent municipal; considérant qu'il y a lieu d'autoriser les agents de la paix de la Sûreté du Québec, l'inspecteur en bâtiment et en environnement, et le chef d'équipe voirie de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel à délivrer, pour et au nom de la Municipalité, des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions de tous les articles du *Règlement n° 537-2019 concernant les stationnements publics*,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil nomme les agents de la paix de la Sûreté du Québec, l'inspecteur en bâtiment et en environnement, et le chef d'équipe voirie de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel afin de remplir les fonctions d'agent municipal et d'exercer les pouvoirs prévus au *Règlement n° 537-2019 concernant les stationnements publics*, pour veiller à l'application de toutes les dispositions visées par de l'ensemble des articles du règlement n° 537-2019;

QUE les agents de la paix de la Sûreté du Québec, l'inspecteur en bâtiment et en environnement, et le chef d'équipe voirie de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel soient autorisés à émettre des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions visées par l'ensemble des articles du règlement n° 537-2019.

ADOPTÉE

### TERRAINS DE JEUX 2020

20-05-20

Considérant l'incertitude concernant la durée de la crise du coronavirus COVID-19; considérant que depuis le début de l'année 2020, la municipalité est à la recherche d'un coordonnateur et de moniteurs pour la tenue de son camp de jour 2020; considérant qu'à ce jour la municipalité n'a pas été en mesure de combler les postes nécessaires; considérant l'aide financière de 1 250 \$ mensuelle entre mai et août offert aux étudiants par le gouvernement fédéral; considérant que l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur, tel que le prévoit l'article 51 de la *Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST)*; considérant que l'employeur doit mettre en œuvre des mesures d'identification, de contrôle et d'élimination du risque biologique; considérant que la municipalité n'a pas les ressources nécessaires pour, et à titre d'exemple:

- nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces, les poignées de porte, les outils et les équipements, jouets etc.;

- superviser la pratique de la distanciation sociale et physique de 2 mètres de toute personne;

Considérant que la municipalité ne possède pas actuellement les infrastructures et les équipements sanitaires nécessaire et adéquat pour la réalisation d'un camp de jour à l'été 2020;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas tenir, avec regret, de camp de jour à l'été 2020 et de réévaluer la situation pour les années futures.

ADOPTÉE

### ANNULATION DE LA FÊTE FAMILIALE DES SAINTE-ANNOIS 2020

21-05-20

Considérant la demande du gouvernement du Québec d'annuler les festivals et les événements publics estivaux; considérant que devant l'évolution de cette crise sanitaire sans précédent du coronavirus COVID-19 et les risques qu'elle pose pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, avec tristesse, d'annuler, en raison de la pandémie de la COVID-19, l'édition 2020 de la fête familiale des Sainte-Annois, Sainte-Annoise qui devait se tenir au mois d'août.

ADOPTÉE

### RÈGLEMENT N° 547-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 543-2019 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

#### **-Avis de motion pour présenter le règlement n° 547-2020 modifiant le règlement n° 543-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Roger Soulières afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 547-2020 modifiant le règlement n° 543-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020.

#### **-Dépôt du projet de règlement n° 547-2020 modifiant le règlement n° 543-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020**

Le conseiller Roger Soulières dépose un projet de règlement n° 547-2020 modifiant le règlement n° 543-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020.

### AUTRES AFFAIRES

22-05-20

#### **-Projet discutons culture - réseau vivant et collaboratif**

Considérant la création d'un réseau vivant et collaboratif entre les municipalités et la MRC; considérant qu'il y a lieu de nommer deux (2) personnes responsables des dossiers en développement culturel (loisir culturel, tourisme culturel, accessibilité aux arts et à la culture, etc.) soit un élu et un employé; considérant la disponibilité de monsieur le conseiller Pierre Pontbriand; considérant que la municipalité ne possède pas d'employé dédié aux loisirs et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur le conseiller Pierre Pontbriand responsable du volet culture, et du directeur général monsieur Maxime Dauplaise.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

### INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Pierre Pontbriand mentionne être très heureux de faire partie du comité culture.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

23-05-20

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 13.

ADOPTÉE

Michel Péroquin, maire

Maxime Dauplaise,  
directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péroquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »